



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Soudan

Question écrite n° 11142

Texte de la question

M. François Rochebloine attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur les graves violations des droits de l'homme au Soudan. Il semble, en effet, d'après un récent document d'Amnesty International, que les différentes parties impliquées dans le conflit font preuve de cruautés dans leurs attaques contre les civils. Des déplacements forcés des populations s'accompagnent de milliers d'exécutions sommaires, de viols et d'enlèvements de femmes et d'enfants. Les atteintes aux droits de l'homme se perpétuent en dépit des appels répétés des organisations humanitaires. En conséquence, il lui demande qu'elles sont les actions que le Gouvernement compte mener ou poursuivre pour faire respecter les droits fondamentaux des personnes.

Texte de la réponse

La France est consciente de la gravité des atteintes aux droits de l'homme perpétrées au Soudan. Les exactions sont dénoncées, à juste titre, par les organisations telles Amnesty International. La France dénonce les violations des droits de l'homme commises par le gouvernement soudanais. Elle a co-parrainé la résolution de l'Assemblée générale des Nations unies du 9 décembre 1993. Elle a fait de même pour la résolution du 9 mars 1994 de la Commission des droits de l'homme qui dénonce les graves atteintes aux droits de l'homme perpétrées au Soudan. La déclaration de l'Union européenne du 21 février 1994 a également permis de réaffirmer la position, sans ambiguïté, des Douze vis-à-vis des violations des droits de l'homme au Soudan. Dans le sud du Soudan, cette situation dramatique est aggravée par la guerre civile. Celle-ci est, en outre, à l'origine d'une catastrophe humanitaire de grande envergure. À la suite de la reprise des bombardements par l'armée soudanaise, en février dernier, le ministère délégué chargé de l'aide humanitaire et des droits de l'homme a marqué, auprès des autorités de Khartoum, la vive préoccupation de la France devant la gravité des événements. La France a décidé que le Soudan serait une priorité pour son aide humanitaire. En 1993, 5,5 MF ont ainsi été consacrés au Soudan par le ministère des affaires étrangères, au titre de l'aide d'urgence humanitaire. En 1994, la France financera un programme de réhabilitation de l'hôpital de Malakal ainsi que des projets dans des zones contrôlées par les factions du SPLA. En outre, elle apportera une aide d'urgence aux réfugiés fuyant les zones de combats.

Données clés

Auteur : [M. Rochebloine François](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 11142

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 février 1994, page 675

Réponse publiée le : 28 mars 1994, page 1500